

**CANDIDATURE DAUPHINE TALENTS 2<sup>ème</sup> année**  
**DEGEAD – Diplôme d'Établissement Gestion Économie Appliquée de Dauphine**  
**Pour intégrer la 2<sup>ème</sup> année du parcours Talents en 2017-2018**

La candidature doit OBLIGATOIREMENT être déposée en ligne à l'adresse suivante : <https://candidatures.iso.dauphine.fr>  
DATE LIMITE : **2 mai 2017**

L'ensemble des pièces devra être déposé sous format électronique (sans envoi postal du dossier) :

1. Un **CV** (insister sur le profil artistique, sportif ou entrepreneurial en détaillant les points forts : titres, diplômes, récompenses, expériences...)
2. Une **lettre de motivation** argumentée.
3. Copie des 3 bulletins trimestriels ou des 2 bulletins semestriels de **classe de 1<sup>ère</sup>** (en cas de redoublement de la classe de 1<sup>ère</sup>, bulletins de la classe de 1<sup>ère</sup> la plus récente).
4. Copie des 3 bulletins trimestriels ou des 2 bulletins semestriels de **classe de terminale** (en cas de redoublement de la classe de terminale, bulletin de la classe de terminale la plus récente).
5. Copie du relevé des notes obtenues aux **épreuves du Baccalauréat**.
6. Copie de tous les relevés de notes associés au **parcours post-Bac** suivi.
7. Une lettre de **recommandation d'un professeur** (de préférence en lien avec les disciplines enseignées à Dauphine).
8. Un **dossier attestant du statut (artiste, sportif de haut niveau, entrepreneur)** justifiant l'inscription dans le parcours Talents :
  - pour les **artistes** (musique, danse, arts, art dramatique) : reconnaissance du niveau de l'étudiant par un conservatoire départemental (avec un certificat de 3<sup>ème</sup> cycle), régional ou national et/ou prix ou médailles obtenus ;
  - pour les **sportifs** : reconnaissance du caractère de haut niveau, national ou international (attestations d'entraîneurs / président de club / fédération) et/ou inscription sur la liste officielle des sportifs de haut niveau établie et éditée chaque année par le Ministère Jeunesse et Sports ;
  - pour les **étudiants entrepreneurs** : renseigner le dossier de candidature pour le statut national Etudiant-Entrepreneur (disponible sur le site du Parcours Talents) qui sera examiné en mai par un comité d'engagement PEPITE (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert, l'Entrepreneuriat) de Paris Sciences et Lettres.